

**Syndicat Intercommunal
du Service Public de l'Eau
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du 19 avril 2022**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le vingt-cinq avril 2023, à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 19 avril 2023

Date de l'affichage : 19 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Etaient présents : ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, PRADIER Éric, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, AUBERT Julien, ROGIER Olivier, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, THIBON Hubert.

Etaient excusés : PASCAL Florent, TOUREL Jean-Luc, DOLADILLE Monique (pouvoir à Éric PRADIER), FAUCUTT Georges.

Assistaient à la réunion : Aline LARRIEU-ARGUILLE, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Éric PRADIER

**Objet : Recours à l'emprunt exercice 2023
CS202304004**

Monsieur le Président informe l'assemblée que ce point n'est pas à l'ordre du jour et demande à ce qu'il soit ajouté, ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Considèrent le vote du budget 2023 et les programmes de travaux importants tant sur l'eau potable que sur l'assainissement collectif, le Président propose de recourir à l'emprunt pour le financement des opérations suivantes :

Opération 825 alimentation de nouveaux quartiers sur la commune de Malbosc : emprunt à solliciter de 1 440 000 € sur 1 800 000 € de dépenses prévisionnelles.

Opération 829 Step Les Salles : emprunt à solliciter de 395 000 € sur 395 000 € de dépenses prévisionnelles.

Opération 830 Step Les Assions : emprunt à solliciter de 345 000 € sur 345 000 € de dépenses prévisionnelles.

Le Président ajoute que depuis la transmission de la compétence assainissement Collectif de toutes les communes adhérentes au SISPEC, celui-ci a repris 16 emprunts.

Les membres du Comité Syndical demandent à ce que la renégociation de ces emprunts soit étudiée dans le cadre de la réalisation du nouvel emprunt. Le conseil d'un bureau d'étude spécialisé semble être nécessaire.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical,

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser le Président du SISPEC à lancer une consultation pour la réalisation d'un nouvel emprunt de 2 180 000 € et la renégociation des emprunts en cours en recourant à l'assistance d'un bureau d'étude spécialisé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme à Les Vans

Le Président,

Jean-Marc MICHEL.

